



QUARANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 18.2 de l'ordre du jour

STRATEGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Projet de résolution proposé par les délégations des pays suivants : Australie, Bahreïn, Belgique, Botswana, Burundi, Cameroun, Canada, Danemark, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Guinée, Haïti, Inde, Islande, Italie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Somalie, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le SIDA;¹

Profondément préoccupée de ce que la maladie ait pris les proportions d'une pandémie qui touche toutes les régions du monde et représente une menace pour l'instauration de la santé pour tous;

Impressionnée par la façon dont l'OMS a accéléré son action pour faire face au cours de l'année écoulée à cette situation d'urgence;

Notant avec satisfaction que l'OMS a rapidement investi des crédits au titre de son budget ordinaire pour 1986-1987 afin de combattre ce grave problème de santé publique en dépit des contraintes financières actuelles;

Exprimant sa reconnaissance à tous ceux dont les généreuses contributions extrabudgétaires ont permis de donner l'impulsion voulue aux efforts fournis par l'OMS pour combattre le SIDA;

Insistant sur le fait que d'importantes contributions volontaires additionnelles seraient nécessaires pour permettre à l'OMS de remplir le rôle directeur qui lui incombe dans ce domaine au niveau international;

Soulignant que tous les pays qui contribuent à l'effort fourni protègent autant la santé de leur population que d'autres, puisque le SIDA ne connaît pas de frontières géographiques;

Consciente de ce que la situation d'urgence créée par le SIDA dans le monde exigera que soit entreprise le plus vite possible à l'échelle mondiale une action énergique pour le développement de la surveillance épidémiologique, l'intensification des recherches sur les moyens de prévention, de lutte, de diagnostic et de traitement, la formation de personnels nationaux de santé et d'autres secteurs intéressant la prévention, la lutte et la recherche;

1. CONFIRME que l'OMS devra continuer de s'acquitter pleinement de ses fonctions constitutionnelles de direction et de coordination internationales dans la lutte énergique engagée d'urgence contre le SIDA à l'échelle mondiale;

2. APPROUVE la mise en place d'un Programme spécial de lutte contre le SIDA et en souligne le caractère hautement prioritaire;

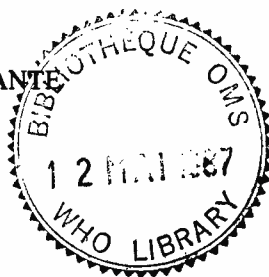
¹ Document A40/5.

3. APPROUVE EGALEMENT la stratégie mondiale et la structure programmatique élaborées par l'OMS pour combattre le SIDA;
4. DEMANDE instamment aux Etats Membres :
 - 1) de mettre en place ou de renforcer des programmes efficaces de lutte contre le SIDA conformément à la stratégie mondiale citée plus haut et aux recommandations de la troisième réunion des parties participantes;¹
 - 2) de coopérer pleinement pour faire face à cette urgence mondiale; et
 - 3) d'échanger librement avec l'OMS et les autres Etats Membres tous les renseignements concernant le SIDA et les infections apparentées;
5. INVITE instamment les Etats Membres à verser des contributions volontaires, en espèces et en nature, pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale;
6. DEMANDE aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et volontaires, d'apporter leur soutien à la lutte mondiale contre le SIDA conformément à la stratégie mondiale de l'OMS;
7. PRIE les comités régionaux :
 - 1) de se tenir continuellement informés de la situation du SIDA dans les régions;
 - 2) de veiller à ce que les ressources régionales affectées à la lutte contre le SIDA soient utilisées conformément à la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA; et
 - 3) de faire rapport chaque année au Directeur général sur la situation dans leur région;
8. PRIE le Conseil exécutif, jusqu'à nouvel avis, de dresser deux fois par an un bilan de la situation épidémiologique du SIDA dans le monde et des progrès de la stratégie mondiale de lutte élaborée par l'OMS;
9. PRIE le Directeur général :
 - 1) de veiller à ce que la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA soit effectivement mise en oeuvre à tous les niveaux de l'Organisation;
 - 2) d'affirmer le rôle directeur et coordonnateur de l'OMS à l'échelle internationale à l'appui des programmes nationaux de lutte contre le SIDA;
 - 3) de soutenir les programmes engagés par les pays pour prévenir et combattre le SIDA en assurant une coordination et une coopération adéquates entre les gouvernements concernés, l'OMS et les autres partenaires extérieurs;
 - 4) de continuer à élaborer des stratégies efficaces pour prévenir la transmission du SIDA;
 - 5) de renforcer le soutien qu'apporte l'Organisation aux Etats Membres pour élaborer ou renforcer, exécuter, suivre et évaluer les programmes nationaux de prévention et de lutte;
 - 6) de publier régulièrement des directives sur les moyens de prévenir et de combattre le SIDA, au fur et à mesure de l'enrichissement des connaissances et de l'évolution du programme spécial;
 - 7) de continuer à rechercher des fonds extrabudgétaires pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA;
 - 8) d'établir un compte spécial pour le SIDA dans le cadre du fonds bénévole pour la promotion de la santé; et
 - 9) de faire rapport sur la question au Conseil exécutif deux fois par an et à l'Assemblée mondiale de la Santé une fois par an.

¹ A40/INF.DOC./8.



11 mai 1987

QUARANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTEPoint 18.2 de l'ordre du jour

STRATEGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Projet de résolution proposé par les délégations des pays suivants : Australie, Bahreïn, Belgique, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Iraq, Islande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malawi, Mexique, Mozambique, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le SIDA;¹

Profondément préoccupée de ce que cette maladie, due à un virus d'origine naturelle, ait pris les proportions d'une pandémie qui touche toutes les régions du monde et représente une menace pour l'instauration de la santé pour tous;

Réaffirmant que l'information et l'éducation du public ainsi que la disponibilité et l'utilisation de sang et de produits sanguins sans danger restent les seules mesures susceptibles de limiter l'extension du SIDA;

Convaincue qu'il est d'une importance cruciale que les pays intègrent étroitement les programmes mis en oeuvre pour prévenir et combattre le SIDA à leurs systèmes généraux de santé fondés sur les soins de santé primaires;

Impressionnée par la façon dont l'OMS a accéléré son action pour faire face au cours de l'année écoulée à cette situation d'urgence;

Notant avec satisfaction que l'OMS a investi des crédits au titre de son budget ordinaire pour 1986-1987 afin de combattre ce grave problème de santé publique en dépit des contraintes financières actuelles;

Exprimant sa reconnaissance à tous ceux dont les généreuses contributions extrabudgétaires ont permis de donner l'impulsion voulue aux efforts fournis par l'OMS pour combattre le SIDA;

Insistant sur le fait que d'importantes contributions volontaires additionnelles seraient nécessaires pour permettre à l'OMS de remplir le rôle directeur et coordonnateur qui lui incombe dans ce domaine au niveau international;

Soulignant que tous les pays qui contribuent à l'effort fourni protègent autant la santé de leur population que d'autres puisque le SIDA ne connaît pas de frontières géographiques;

¹ Document A40/5.

Consciente de ce que la situation d'urgence créée par le SIDA dans le monde exigera que soit entreprise le plus vite possible à l'échelle mondiale une action énergique pour le développement de la surveillance épidémiologique, l'intensification des recherches sur les moyens de prévention, de lutte, de diagnostic et de traitement, la formation de personnels nationaux de santé et d'autres secteurs intéressant la prévention, la lutte et la recherche;

Reconnaissant qu'étant donné la période d'incubation relativement longue du virus et le grand nombre de personnes déjà infectées, le nombre des cas de SIDA dans le monde continuera d'augmenter au cours des prochaines années, indépendamment des stratégies de santé publique mises en oeuvre pour prévenir la transmission du virus;

Considérant que la transmission du SIDA peut être prévenue, que l'information est un élément essentiel de toute action de lutte contre le SIDA et que la responsabilité de chacun est engagée;

1. CONFIRME que l'OMS devra continuer de s'acquitter de son rôle de direction et de coordination de la lutte énergique engagée d'urgence contre le SIDA à l'échelle mondiale;
2. APPROUVE la mise en place d'un programme spécial de lutte contre le SIDA et en souligne le caractère hautement prioritaire;
3. APPROUVE EGALEMENT la stratégie mondiale et la structure programmatique élaborées par l'OMS pour combattre le SIDA;
4. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres :
 - 1) de mettre en place ou de renforcer des programmes efficaces de lutte contre le SIDA conformément à la stratégie mondiale citée plus haut et aux recommandations de la troisième réunion des parties participantes¹ ainsi que de veiller à ce que la lutte soit intégrée aux systèmes existants fondés sur les soins de santé primaires et repose sur des mesures efficaces d'éducation et de prévention permettant à chacun de se protéger contre la maladie;
 - 2) de coopérer pleinement pour faire face à cette urgence mondiale et d'agir dans le cadre de la politique de coopération technique entre pays;
 - 3) d'échanger librement avec l'OMS et les autres Etats Membres tous les renseignements pertinents et fiables concernant le SIDA et les infections apparentées;
5. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à verser des contributions volontaires en espèces et en nature, pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale;
6. DEMANDE aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et volontaires, d'apporter leur soutien à la lutte contre le SIDA dans le monde conformément à la stratégie mondiale de l'OMS;
7. PRIE les comités régionaux :
 - 1) de se tenir continuellement informés de la situation du SIDA dans les régions;
 - 2) de veiller à ce que les ressources régionales affectées à la lutte contre le SIDA soient utilisées conformément à la stratégie mondiale contre le SIDA; et
 - 3) de faire rapport chaque année au Directeur général sur la situation dans leur région;
8. PRIE le Conseil exécutif, jusqu'à nouvel avis, de dresser chaque année un bilan de la situation épidémiologique du SIDA dans le monde et des progrès de la stratégie mondiale de lutte élaborée par l'OMS;

¹ Document A40/INF.DOC./8.

9. PRIE le Directeur général :

- 1) de veiller à ce que la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA soit effectivement mise en oeuvre à tous les niveaux de l'Organisation - national, régional et mondial;
- 2) d'affirmer le rôle directeur et coordonnateur de l'OMS à l'échelle internationale à l'appui des programmes nationaux de lutte contre le SIDA;
- 3) de soutenir les programmes engagés par les pays pour prévenir et combattre le SIDA compte dûment tenu des autres programmes de santé en assurant une coordination et une coopération adéquates entre les gouvernements concernés, l'OMS et les autres partenaires extérieurs;
- 4) de continuer à élaborer des stratégies efficaces de prévention de la transmission du SIDA qui comportent notamment des recherches sociales et comportementales et insistent sur le rôle des femmes dans la prévention de la transmission;
- 5) d'accroître le soutien qu'apporte l'Organisation aux Etats Membres pour élaborer et renforcer, exécuter, suivre et évaluer les programmes nationaux de prévention et de lutte;
- 6) de publier régulièrement des recommandations sur les moyens de prévenir et de combattre le SIDA, au fur et à mesure de l'enrichissement des connaissances et de l'évolution du programme spécial;
- 7) de continuer à rechercher des fonds extrabudgétaires pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA;
- 8) d'établir un compte spécial pour le SIDA dans le cadre du fonds bénévole pour la promotion de la santé; et
- 9) de faire rapport sur la question au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé une fois par an.

= = =



13 mai 1987

QUARANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 18.2 de l'ordre du jour



STRATEGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Projet de résolution préparé par le groupe de rédaction

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le SIDA;¹

Profondément préoccupée de ce que cette maladie, due à un ou plusieurs rétrovirus dont on sait qu'ils peuvent être présents dans la nature, d'origine géographique indéterminée, ait pris les proportions d'une pandémie qui touche toutes les régions du monde et représente une menace pour l'instauration de la santé pour tous;

Considérant que la transmission du SIDA peut être prévenue, que l'information est un élément essentiel de toute action de lutte contre le SIDA et que la responsabilité de chacun est engagée;

Réaffirmant que l'information et l'éducation au sujet des modes de transmission, ainsi que la disponibilité et l'utilisation de sang et de produits sanguins sans danger, et le respect des règles de l'asepsie dans les procédures effractivées, restent les seules mesures susceptibles de limiter l'extension du SIDA;

Convaincue qu'il est d'une importance cruciale que les pays intègrent étroitement les programmes mis en oeuvre pour prévenir et combattre le SIDA à leurs systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires;

Impressionnée par la rapidité de l'action de l'OMS face à cette situation d'urgence au cours de l'année écoulée;

Notant avec satisfaction que l'OMS a investi des crédits au titre de son budget ordinaire pour 1986-1987 afin de combattre ce grave problème de santé publique en dépit des contraintes financières actuelles;

Exprimant sa reconnaissance à tous ceux dont les généreuses contributions extrabudgétaires ont permis de donner l'impulsion voulue aux efforts fournis par l'OMS pour combattre le SIDA;

Insistant sur le fait que d'importantes contributions volontaires additionnelles seraient nécessaires pour permettre à l'OMS de remplir le rôle directeur et coordonnateur qui lui incombe dans ce domaine au niveau international;

Soulignant que tous les pays qui contribuent à l'effort fourni protègent autant la santé de leur population que celle des autres puisque le SIDA ne connaît pas de frontières géographiques;

Consciente de ce que la situation d'urgence créée par le SIDA dans le monde exigera que soit entreprise, le plus vite possible, à l'échelle mondiale une action énergique pour le développement de la surveillance épidémiologique, l'intensification des recherches sur les moyens de prévention, de contrôle, de diagnostic et de traitement, y compris les recherches en sciences sociales, la formation de personnels nationaux de santé et d'autres secteurs intéressant la prévention, le contrôle et la recherche;

¹ Document A40/5.

Reconnaissant qu'étant donné la période d'incubation relativement longue du virus et le grand nombre de personnes déjà infectées, le nombre des cas de SIDA dans le monde continuera d'augmenter au cours des prochaines années, indépendamment des stratégies de santé publique mises en oeuvre pour prévenir la transmission du virus;

1. CONFIRME que l'OMS devra continuer de s'acquitter de son rôle de direction et de coordination de la lutte énergique engagée d'urgence contre le SIDA à l'échelle mondiale;
2. APPROUVE la mise en place d'un programme spécial de lutte contre le SIDA et en souligne le caractère hautement prioritaire;
3. APPROUVE EGALEMENT la stratégie mondiale et la structure du programme élaborées par l'OMS pour combattre le SIDA;
4. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres :
 - 1) de mettre en place ou de renforcer des programmes efficaces de lutte contre le SIDA conformément à la stratégie mondiale citée plus haut et aux recommandations de la troisième réunion des parties participantes,¹ ainsi que de veiller à ce que la lutte soit intégrée aux systèmes existants fondés sur les soins de santé primaires et repose sur des mesures efficaces d'éducation et de prévention permettant à chacun de se protéger contre la maladie;
 - 2) de coopérer pleinement pour faire face à cette urgence mondiale dans le cadre de la politique de coopération technique entre pays par l'adoption de programmes compatibles et le transfert de technologies appropriées;
 - 3) d'échanger librement avec l'OMS et les autres Etats Membres tous les renseignements pertinents et fiables concernant le SIDA et les infections apparentées;
5. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à verser des contributions volontaires en espèces et en nature, pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale;
6. DEMANDE aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et volontaires, d'apporter leur soutien à la lutte contre le SIDA dans le monde, conformément à la stratégie mondiale de l'OMS;
7. PRIE les comités régionaux :
 - 1) de se tenir continuellement informés de la situation du SIDA dans les régions;
 - 2) de veiller à ce que les ressources régionales affectées à la lutte contre le SIDA soient utilisées conformément à la stratégie mondiale contre le SIDA; et
 - 3) de faire rapport chaque année au Directeur général sur la situation dans leur région;
8. PRIE le Conseil exécutif, jusqu'à nouvel avis, de dresser chaque année un bilan de la situation épidémiologique du SIDA dans le monde et des progrès de la stratégie mondiale de lutte élaborée par l'OMS;
9. PRIE le Directeur général :
 - 1) de veiller à ce que la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA soit effectivement mise en oeuvre à tous les niveaux de l'Organisation - national, régional et mondial - en vue de contenir, de réduire peu à peu et éventuellement d'arrêter la propagation de l'infection;
 - 2) d'affirmer le rôle directeur et coordonnateur de l'OMS à l'échelle internationale à l'appui des programmes nationaux de lutte contre le SIDA;

¹ Document A40/INF.DOC./8.

- 3) de soutenir les programmes engagés par les pays pour prévenir et combattre le SIDA, en respectant un juste équilibre avec les autres programmes de santé et en assurant une coordination et une coopération adéquates entre les gouvernements concernés, l'OMS et les autres partenaires extérieurs;
- 4) de continuer à élaborer des stratégies efficaces de prévention de la transmission du SIDA qui comportent notamment des recherches sociales et comportementales et insistent sur le rôle des femmes dans la prévention de la transmission;
- 5) d'accroître le soutien qu'apporte l'Organisation aux Etats Membres pour élaborer et renforcer, exécuter, suivre et évaluer les programmes nationaux de prévention et de lutte;
- 6) de publier régulièrement des lignes directrices sur les moyens de prévenir et de combattre le SIDA, au fur et à mesure de l'enrichissement des connaissances et de l'évolution du programme spécial;
- 7) de continuer à rechercher des fonds extrabudgétaires pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA;
- 8) d'établir un compte spécial pour le SIDA dans le cadre du fonds bénévole pour la promotion de la santé; et
- 9) de faire rapport sur la question au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé une fois par an.

= = =